



DEC221546DRH

Le président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques, et notamment les articles 75, 115 et 116 ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 modifié relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS,

DECIDE

Article 1^{er} :

Des examens professionnels de sélection sont ouverts au CNRS pour pourvoir, au titre de l'année 2023 :

- 62 emplois d'ingénieurs de recherche hors classe,
- 55 emplois de techniciens de la recherche de classe exceptionnelle,
- 52 emplois de techniciens de la recherche de classe supérieure.

Article 2 :

A partir du **18 mai 2022**, une procédure d'inscription en ligne aux examens professionnels de sélection sera à la disposition des candidats à l'adresse Internet suivante : <http://carrieres.cnrs.fr>.
La date limite des inscriptions en ligne est fixée **au 17 juin 2022 à 13h00**.

Article 3 :

Les épreuves orales de sélection se dérouleront à compter du **7 novembre 2022**. Les candidats seront convoqués individuellement.

Article 4 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le **12 MAI 2022**

Antoine PETIT

